



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 5969

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés que rencontrent les autos-écoles. La guerre des prix, la concurrence déloyale, le non-respect des réglementations et l'augmentation permanente du nombre de nouveaux établissements ne permettent pas un fonctionnement harmonieux de la profession ; les effets de ces phénomènes sont également très défavorables à la qualité de l'enseignement et donc à la sécurité routière. L'augmentation de 25 % du timbre fiscal du droit de passage à l'examen du permis de conduire, qui vient d'être décidée, n'apporte pas de solution aux problèmes de la profession. Le précédent gouvernement avait adopté un projet de loi visant à un meilleur fonctionnement de la profession des autos-écoles. Elle souhaite savoir dans quel délai le Gouvernement entend reprendre un tel projet concernant l'accès à la profession.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de la sécurité routière réuni, pour la première fois depuis quatre ans en novembre 1997, a permis d'évaluer la situation dans notre pays et de mettre en place une série de mesures visant à réduire de moitié le nombre de morts en cinq ans. Les dispositions d'ordre législatif ont été adoptées par le Sénat ; elles sont actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale. L'essentiel des autres mesures est en cours de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5969

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3907

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3438